

Module EP 13 Mise en valeur des produits

Pré-requis	Culture générale du niveau secondaire II.
Compétence	Les candidat/e-s conservent et transforment les produits agricoles de manière techniquement correcte, en tenant compte des besoins du ménage.
Contrôle de la compétence	45 minutes écrit (y compris calcul de rentabilité) 150 minutes pratique (préparation de pâtes levées, réalisation de travaux de conservation) Evaluation: pratique 2/3, écrit 1/3
Niveau	3 (examen professionnel)
Objectifs d'apprentissage	Les candidat/e-s <ul style="list-style-type: none">• décryptent les valeurs matérielles et immatérielles de l'autoapprovisionnement, déterminent leurs choix et justifient leur pratique en fonction des valeurs auxquelles elles souscrivent;• transforment les produits de manière rationnelle en respectant les règles d'hygiène;• expliquent les modes de conservation et les appliquent de manière appropriée et techniquement correcte;• composent des mélanges de farines et les utilisent dans l'élaboration de divers pains et de pâtisseries à base de pâte levée;• établissent et interprètent un calcul de rentabilité;• transforment les fruits, les légumes, le lait et la viande pour la consommation familiale.
Contenus	<ul style="list-style-type: none">• Valeurs matérielles et immatérielles de l'autoprovisionnement et des réserves alimentaires• Connaissances de base des micro-organismes, de l'hygiène, de la gestion des stocks (planification et gestion)

- Modes de conservation: congélation, séchage, remplissage à chaud, stérilisation, acidification
- Transformation du lait: crème, beurre, séré, yogourt
- Mise en valeur de la viande: connaissance des morceaux (démonstration de découpe de viande)
- Pain et pâtisserie: mélanges de farines, assortiments de pains et de pâtes levées (sucrées, salées et fourrées)
- Calcul de rentabilité: rentabilité de l'autoapprovisionnement (Calculs de production et de transformation, coût des appareils ménagers), interprétation des calculs de rentabilité

Certification	La compétence certifiée est reconnue en tant que qualification partielle pour l'obtention du brevet fédéral de paysanne / responsable de ménage agricole et de gouvernante / gouvernant de maison.
Durée de validité pour le prestataire	4 ans dès la date d'enregistrement
Prestataires	Centres de formation en économie familiale et en agriculture
Forme de l'offre	Cours blocs, cours à la journée ou en soirée
Durée (recommandation)	60 heures, réparties en 45 heures de cours et min. 15 heures d'étude sur le plan personnel
Validité	6 ans à dater de la certification